

Cour de cassation. Vendredi 28 Avril 2017, 14h.

Colloque : Les 60 ans des traités de Rome.

Présidence des débats.

**Propos introductif de Philippe Léger**, ancien avocat général à la Cour de justice de l'Union européenne.

**Monsieur le Premier Président,  
Monsieur le Procureur Général,  
Mesdames, Messieurs,**

**L'initiative de la Cour de cassation de célébrer le 60<sup>e</sup> anniversaire des traités fondateurs de l'actuelle Union Européenne illustre le rôle du Droit, ciment et liant de toutes les activités humaines, dans cette remarquable construction géopolitique des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles.**

**L'Union européenne a été créée par le droit, pour unir dans la paix et par le droit des nations qui ont en commun, non seulement une longue histoire mouvementée et souvent cruelle, mais aussi un patrimoine géographique, culturel et économique considérable.**

**Les « pères fondateurs » de l'Union européenne ont réalisé une œuvre politique exceptionnelle.**

**Ils ont donné à leurs contemporains et, plus encore, ils ont légué aux enfants et petits enfants de ces derniers, une chance unique pour le présent et l'avenir.**

**En 1999, quand le traité d'Amsterdam est entré en vigueur, on pouvait écrire que « pour les femmes et les hommes des Etats membres des communautés européennes qui entraient alors dans la vie active pour exercer toutes les responsabilités de la vie politique, économique et sociale, l'Europe, ardente obligation, serait, autant que leur pays d'origine, le cadre de leur destinée ».**

\*

**Soixante ans après les traités de Rome, la Cour de cassation nous offre opportunément l'occasion de rappeler l'histoire, l'acquis, les réalisations concrètes de l'Union européenne, sans omettre ses erreurs et ses faiblesses auxquelles il faut porter remède d'urgence.**

**Il y a effectivement urgence.**

**L'Union européenne est attaquée et fragilisée de toutes parts :**

- de l'extérieur, à la fois par des puissances mondiales qui veulent asseoir leur hégémonie économique**

**et par d'autres puissances qui, dans l'ombre et la haine veulent imposer leur idéologie.**

- mais également de l'intérieur, par ceux qui, pour des motifs incompréhensibles ou inavouables, veulent descendre d'un train en marche.**

**Malgré un débat très actuel sur l'Europe, lié à une échéance électorale majeure, nous vivons une période morose, source de tristesse, d'incompréhension et de scepticisme, une période fertile en tentatives destructrices de ce qui a été patiemment, difficilement et sérieusement construit pendant 60 ans.**

**Des apprentis sorciers veulent jeter le bébé avec l'eau du bain.**

**Mais, si l'eau demeure ce qu'elle est, le bébé, né viable et sous les meilleures auspices, est devenu adulte...**

**L'Union européenne existe bel et bien : avec 28 états membres, 510 millions de citoyens européens (3<sup>e</sup> rang mondial derrière la Chine et l'Inde), une monnaie commune à 19 états membres, c'est la première puissance économique mondiale, devant celle des Etats-Unis.**

**\***

**Ce colloque a pour objectif « de montrer les avancées dues à l'Union européenne qui se**

**manifestent dans la vie quotidienne de nos concitoyens », nationaux ( 67 millions) et européens (plus de 510 millions) .**

**Il est navrant de constater que la presse écrite, l'ensemble des médias, différents courants d'opinion, des responsables politiques à tous les niveaux ne parlent pas assez de ces avancées ou en parlent mal.**

**Et pourtant, la création et le développement des communautés européennes ont eu pour effet de reconnaître de nouveaux droits aux ressortissants de l'Union européenne**

**Ces droits ont été créés dans une dynamique continue depuis soixante ans.**

**De nature essentiellement économique à l'origine, ils se sont élargis en matière sociale, environnementale, politique.**

**Leur existence et leur étendue demeurent peu visibles, alors que, dans le même temps on prétend, à tort, à cors et à cris, que l'Europe est à la source de nombreux maux de notre vie quotidienne.**

**Trop de responsables politiques se servent de l'Europe comme « bouc émissaire » pour masquer leur propre insuffisance ou manque de courage.**

**\***

**Et pourtant, nul ne peut contester qu'aujourd'hui le droit de l'Union fixe, autant que le droit national et**

**avec le droit national, l'ordre juridique dans lequel s'accomplissent la plupart des activités humaines.**

**Dans le même temps, la protection judiciaire des nouveaux droits des citoyens européens est assurée par les juges nationaux.**

**C'est pourquoi ce colloque est particulièrement bienvenu.**

**\***